

Commune d'ETTERBEEK
Urbanisme et Environnement
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U2003/YS/AM/6652
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.97/s.329
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Chaussée de Wavre, 482.
Extension d'un immeuble unifamilial. Régularisation.

En réponse à votre lettre du 18 juin 2003, en référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 août 2003, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La CRMS ne peut autoriser la construction complète des cours et jardins dans la zone de protection du parc Jean Félix Hap. Elle demande de rétablir une partie de cour et jardin à ciel ouvert, et en pleine terre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.